

**FICHE DE POSTE**

**GARDIEN –BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**

---

Catégorie :C

Filière :police municipale

Cadre d'emplois : agent de police municipale

Grade : Gardien brigadier de police municipale

Temps de travail :Temps complet

Temps de travail annualisé : Non

---

**AFFECTATION DU POSTE**

---

Pôle / Direction / Service : Police Municipale

Localisation géographique du poste : Hôtel de Ville

Liens fonctionnels : Chef de la police municipale

Encadrement d'agents : Non

---

## **DEFINITION DES FONCTIONS / MISSION(S) PRINCIPALE(S)**

Le gardien brigadier de police municipale est un agent de catégorie C de la fonction publique territoriale, placé sous l'autorité du maire et sous la responsabilité du chef de service de la police municipale.

Il participe activement au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur le territoire communal, dans le respect des pouvoirs de police du maire.

Acteur de proximité, le gardien brigadier assure une présence quotidienne sur le terrain afin de prévenir les incivilités, veiller au respect des arrêtés municipaux et garantir la sécurité des habitants, des biens et des équipements publics.

Ses missions s'exercent en coordination avec les forces de sécurité de l'État, notamment la police nationale et la gendarmerie.

## **DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU POSTE**

<b>Surveillance et prévention sur la voie publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer des patrouilles de surveillance sur l'ensemble du territoire communal et notamment sur les lieux de vie à forte densité de population avec possibilité de travail en horaires décalés.</li> <li>● Contrôler le respect du Code de la route et des règles de stationnement.</li> <li>● Prévenir les comportements dangereux ou les atteintes à la tranquillité publique.</li> <li>● Surveiller les espaces publics, équipements municipaux et bâtiments communaux.</li> <li>● Veiller au respect des règles relatives à la salubrité publique et à l'environnement.</li> <li>● Encadrer les manifestations et évènements communaux</li> <li>● Assurer la vidéosurveillance de la commune par une présence active au CSU.</li> </ul>
<b>Sécurité et interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intervenir lors d'accidents, différends ou troubles à l'ordre public.</li> <li>● Sécuriser l'espace public.</li> <li>● Participer aux opérations de prévention routière et de sensibilisation.</li> <li>● Porter assistance aux usagers et orienter la population si nécessaire.</li> <li>● Collaborer avec les services et partenaires institutionnels (SDIS, police nationale, bailleurs ...)</li> <li>● Lutter contre les atteintes aux biens</li> </ul>
<b>Suivi administratif et judiciaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rédiger des procès-verbaux, procédures, mains courantes et rapports d'intervention.</li> <li>● Assurer le suivi administratif des interventions et procédures engagées.</li> <li>● Utiliser les outils informatiques et terminaux de verbalisation.</li> <li>● Transmettre les informations utiles à la hiérarchie et aux partenaires institutionnels</li> </ul>

## COMPETENCES

<i>Savoir-faire</i>	<i>Savoir-être</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonne connaissance des pouvoirs de police du maire et du cadre réglementaire de la police municipale.</li> <li>● Maîtrise du Code de la route et des procédures de verbalisation.</li> <li>● Capacité à gérer les conflits et les situations d'urgence.</li> <li>● Aptitude à rédiger des écrits professionnels et administratifs.</li> <li>● Maîtrise des outils informatiques et équipements de communication.</li> <li>● Capacité à travailler en équipe et en coordination avec différents partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sens du service public et de l'intérêt général.</li> <li>● Rigueur, discrétion et neutralité.</li> <li>● Sang-froid et maîtrise de soi en toutes circonstances.</li> <li>● Qualités relationnelles, sens du dialogue et de la médiation.</li> <li>● Disponibilité, réactivité et esprit d'initiative.</li> <li>● Respect de la déontologie et de la hiérarchie..</li> </ul>

## CONNAISSANCES

Connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs aux compétences de la police municipale.

Connaissance du Code général des collectivités territoriales, du Code de la sécurité intérieure et du Code de la route.

Connaissance des procédures administratives et judiciaires applicables.

## FORMATION(S) REQUISE(S)

Concours de gardien brigadier de police municipale, ou par voie de détachement/intégration selon conditions

Formation Initiale d'Application (FIA) obligatoire assurée par le CNFPT après recrutement si non réalisée

Permis B obligatoire, permis A apprécié.

Agréments du Procureur de la République et assermentation obligatoires.

Formations armement obligatoires (B1-B6-B8)

### **MOYENS MIS A DISPOSITION (techniques, matériels, accessoires)**

Véhicules de service, VTT ou moyens de mobilité adaptés.

Moyens de radiocommunication et terminaux de verbalisation électronique.

Équipements individuels de protection (GPB n'est pas un EPI) et uniformes réglementaires (Port obligatoire).

Matériel administratif et informatique

### **CONDITIONS DE TRAVAIL, RISQUES PROFESSIONNELS, CONTRAINTES DU POSTE**

Le poste implique une présence régulière sur le terrain, par tous les temps, avec des horaires pouvant être variables selon les nécessités de service (soirées, week-ends, manifestations).

L'agent peut être confronté à :

des risques d'agressions verbales ou physiques ;

des situations conflictuelles ou d'urgence ;

des risques routiers lors des déplacements et interventions ;

une exposition aux intempéries et contraintes du travail extérieur ;

SIGNATURE SUPERIEUR HIERARCHIQUE

*(Nom, prénom, signature)*

SIGNATURE AGENT (*Nom, prénom,  
signature*)